

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 22 novembre 2023.

**Convention Collective Unique et Étendue (CCUE) :
la Fédération Paralytic Cérébrale France invite les partenaires sociaux
à se remettre rapidement autour de la table
pour donner de la visibilité et de la stabilité à un secteur résolument en crise**

La Fédération Paralytic Cérébrale France prend acte, avec regret et incompréhension, de l'opposition d'une partie des organisations syndicales de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale, à l'avenant n°1 relatif à l'accord de méthode visant à fixer la méthodologie de la négociation d'une convention collective unique et étendue (CCUE).

Cet avenant aurait permis un premier niveau de revalorisation des plus bas salaires. Il s'agissait d'une première avancée indispensable mais évidemment pas suffisante.

Paralytic Cérébrale France invite, compte tenu de l'urgence de la situation, les partenaires sociaux à se remettre rapidement autour de la table et rappelle, dans ce cadre, son attachement à ce que :

- La revalorisation salariale dite « Ségur pour tous » soit étendue à tous les professionnels du secteur médico-social,
- L'attractivité du secteur soit améliorée par une remise à niveau du pouvoir d'achat des salariés notamment pour les personnes percevant les plus bas salaires,
- L'évolution des métiers se traduise par une convention collective unique attractive qui tire vers le haut les carrières et les salaires.

La Fédération Paralytic Cérébrale France demande aux financeurs à ce que :

- Les compensations des augmentations « Ségur » tant au niveau des Agences Régionales de Santé (ARS) que des Départements soient intégralement versées,
- Les mesures de revalorisation des personnels hospitaliers soient systématiquement transposées dans le médico-social afin d'éviter un effet de concurrence déloyale et délétère entre des secteurs qui font appel aux mêmes professionnels et qui rencontrent les mêmes contraintes et problématiques organisationnelles.

Contact presse :

Anne de LANDER - 06 61 77 48 72 - annedelande@gmail.com

La Fédération Paralysie Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec paralysie cérébrale (avec ou sans polyhandicap).

Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations, entreprises solidaires d'utilité sociale...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP).

Le réseau de Paralysie Cérébrale France accompagne, chaque jour, près de 10 000 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 240 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité exécutif de Collectif handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche...

www.paralysiecerebralefrance.fr